

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi Dix-Neuf du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Deuxième Adjoint au Maire, Madame Marie-Flore DESIREE, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Paulette LAPIN (excusée) – Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE (excusée) – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS
D'OBSÈQUES DE
MONSIEUR DANIEL BOVER**

CM-2016-5S-DAJ-56

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-7 et L.2223-27 ;

Vu le courrier en date du 17 mars 2016 adressé à la commune par le Procureur de la République ;

Vu l'état de remboursement des Pompes Funèbres Emeraude ESPACE DUHAMEL (frais de conservation et frais d'inhumation) ;

Considérant que le maire doit pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ou de croyance ;

Considérant que les frais d'obsèques de monsieur Daniel BOVER seront remboursés à la commune par l'Office Notarial CADET SCHENCK et ARMANGE ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre en charge les frais d'inhumation et de conservation de monsieur Daniel BOVER pour un montant total de *onze mille trois cent neuf euros et trente-neuf cents* "(11 309,39 €)", "répartis de la manière suivante" :

- 10.260,00 euros (frais de conservation) ;
- 1 049,39 euros (frais d'inhumation).

Article 2 : D'imputer la dépense au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire et madame la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

20 JUIL. 2016

Et publication ou notification
le

20 JUIL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 19 juillet 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 2^e Adjoint,

- Marie-Flore DESIREE-



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Daniel BOVER

Date de transmission de l'acte : 20/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2016

Numéro de l'acte : CM20165SDAJ56 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160719-CM20165SDAJ56-DE

Date de décision : 19/07/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.2. Actes au titre de la législation funéraire
9.1.2.2. Autres